

BUREAU EXÉCUTIF Réunion du 19 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Excusés :

Xavier **JAN**, Président de la LNC; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	О	UVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	. 3
II.	ΑI	PPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2022	. 3
III.	IN	IFORMATIONS GÉNÉRALES	. 3
1		Assemblées générales	. 3
2		Locaux de Trappes	. 4
3		Saint-Quentin-en-Yvelines	. 4
4		Conseil Fédéral	. 4
		ITERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECII ALE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	
V.	C	ONGRÈS FÉDÉRAL	. 5
VI.	FI	NANCES	. 5
VII.	C	OMMISSIONS	. 5
1		Piste	. 5
2		VTT	. 6
3		BMX	. 8
4		Route	. 9
VIII.	P	OINT PARIS 2024	. 9
IX.	ÉF	PREUVES OFFICIELLES	. 9
X	Ω	LIESTIONS DIVERSES	10

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif, lequel se tient en distanciel.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 24 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Assemblées générales

Gilles DA COSTA relate l'Assemblée générale du Comité Régional d'Île-de-France qui a eu lieu dans des conditions très satisfaisantes. José GOUÈRE, le président dudit Comité, ainsi que l'ensemble de son équipe — salariés et bénévoles — ont accompli un travail de qualité, notamment en qui concerne le volet financier. À noter que le Président GOUÈRE a pour objectif de sortir le comité du plan de redressement dans le courant de son mandat, et d'engager des remboursements de la dette due à la FFC. Quant à la clause de meilleure fortune, elle devrait s'appliquer dès 2023 sur les résultats de l'année 2022.

Le Comité peine à développer la discipline Route en raison des conditions d'organisation, et la discipline Piste eu égard aux problématiques d'accès au vélodrome en lien avec les tarifs et les créneaux horaires. Quant au BMX, son développement se révèle assez prometteur. Enfin, lors de cette Assemblée générale, les propos à l'égard de la Fédération ont été particulièrement favorables.

Le Président salue la nette amélioration de la situation du Comité Régional d'Île-de-France qui est très encourageante.

Marie-Françoise POTEREAU déclare que l'Assemblée générale du Comité Régional d'Occitanie s'est également très bien déroulée. Elle adresse ses plus vifs remerciements à Gilles GIRARDOT, Président du Comité Régional, Thierry BEDOS qui a rédigé le compte rendu parvenu aux membres du Bureau Exécutif et à Daniel MARCOUX, président du Comité Départemental du Gard, pour son accueil à La Grand-Combe.

Le Comité affiche un bilan financier positif, ainsi qu'une évolution favorable des licences. Il a effectué d'importants investissements matériels, tels que l'achat de deux camions et de deux voitures, et a recruté un chargé de développement. S'agissant des Comités Départementaux, il conviendra de mettre en place un accompagnement visant à favoriser le recrutement de salariés, car seuls trois Comités sur douze emploient du personnel à ce jour. Le Comité Régional a fait part de sa satisfaction d'accueillir le prochain Congrès fédéral.

Patrick CLUZAUD aborde l'Assemblée générale du Comité Régional du Centre-Val de Loire lors de laquelle une cinquantaine de clubs étaient présents. L'accueil a été chaleureux et les échanges ont été extrêmement enrichissants. Afin de mettre l'accent sur le développement, le Comité a recruté une chargée de mission. Bien que fragile, la situation financière demeure à l'équilibre. L'ensemble de l'équipe est extrêmement dynamique et la mise en œuvre de la réforme des licences s'est déroulée de façon satisfaisante.

Le Président relate de la tenue de l'Assemblée générale du Comité Régional de Normandie. La situation dudit Comité est positive à la faveur d'un redémarrage de l'activité post-Covid satisfaisant. Toutefois, le Comité a conscience de la nécessité de mettre l'accent sur le développement du BMX et du VTT. Quant à la situation financière, elle demeure assez équilibrée. À noter que dans le cadre du renouvellement de deux mandats, huit candidats se sont présentés, attestant ainsi d'une dynamique régionale manifeste.

En ce qui concerne l'Assemblée générale des Pays de la Loire qui s'est également tenue dans des conditions satisfaisantes, aucun des élus du Bureau Exécutif n'ayant pu s'y rendre soit pour des raisons d'agenda — autres Assemblées générales ou présence à divers événements —, soit pour des raisons médicales, le Président avait réalisé une vidéo dans laquelle il délivrait un message fédéral. Cette intervention a été appréciée.

2. Locaux de Trappes

Gilles DA COSTA annonce que la FFC sera propriétaire des locaux de Trappes à l'issue de la signature de l'acte de vente qui aura lieu le 22 décembre 2023. Un travail est en cours afin de sécuriser pleinement le site à compter de cette date.

Christophe LAVERGNE indique que l'assurance de ces locaux a été intégrée dans le contrat multirisque du Siège fédéral.

Sylvain DUPLOYER confirme que les devis relatifs à la sécurisation du site — installation de blocs de béton et de caméras de vidéosurveillance — ont été transmis à Gilles DA COSTA et à Christophe XHONNEUX.

3. Saint-Quentin-en-Yvelines

Christophe XHONNEUX déclare que la convention et le protocole entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la FFC ont été signés.

4. Conseil Fédéral

Yannick POUEY annonce la démission de Fleur FAURE du Conseil Fédéral pour raisons personnelles. En conséquence, une élection partielle complémentaire sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale fédérale.

Cette information a été communiquée aux délégués des Comités Régionaux et des Comités Départementaux.

Le Président déclare qu'en accord avec Gilles ZOPPI, Président du Conseil Fédéral, il a élargi la plage des horaires du Conseil Fédéral du mois de janvier qui

commencera le vendredi 20 à 11 heures au lieu de 14 heures eu égard aux dossiers majeurs qui devront être traités.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE FÉDÉRALE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Ce point est reporté au prochain Bureau Exécutif.

V. CONGRÈS FÉDÉRAL

Ce point est reporté au prochain Bureau Exécutif.

VI. FINANCES

Ce point est reporté au prochain Bureau Exécutif.

VII. COMMISSIONS

1. Piste

Yannick POUEY déclare que la Commission Nationale Piste labellisera pour la première fois des Teams Piste et qu'à ce jour, une vingtaine de dossiers sont à l'étude, ce qui constitue une nouvelle positive pour la discipline.

En raison des Championnats de France qui auront lieu en janvier 2023, il est proposé de labelliser les Teams Nationales Piste Élite afin qu'elles puissent courir sous leurs propres couleurs, sous réserve de la bonne réception au 31 décembre 2022 des pièces administratives manquantes.

Ces Teams sont:

- Fenioux Teams Piste, Centre-Val de Loire;
- Sprinteur Club Féminin, Île-de-France;
- Team Bricquebec Cotentin, Normandie;
- Track Team Arc Alpin, Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président met aux voix la proposition visant à labelliser les quatre Teams Nationales Piste Élite susmentionnées.

La labellisation des quatre Teams Nationales Piste Élite sont approuvées à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUEY annonce que cinq Teams Piste formation ont d'ores et déjà fait parvenir à la Fédération leur dossier complet en vue de leur labellisation. Dès lors, il est proposé de valider la labellisation de :

- Team Piste Formation 76, Normandie;
- Team Piste Loiret 2022/2023, Centre Val de Loire;
- Track Cycling Mérignac, Nouvelle Aquitaine;
- Union Cycliste de Condat, Nouvelle Aquitaine ;
- Young Track Team CD59 FFC, Hauts-de-France.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les cinq Teams Piste Formation suscitées.

La labellisation des cinq Teams Piste Formation est validée à l'unanimité.

Yannick POUEY spécifie que d'autres Teams seront proposées à la labellisation dans le cadre du Bureau Exécutif du mois de janvier sous réserve de la bonne réception des pièces complémentaires demandées.

Pour cette première édition de labellisation, la Commission Nationale a validé le principe d'un engagement écrit nommant explicitement les personnes qui suivront la formation à l'encadrement (avec obtention d'un brevet ou d'un diplôme) dans le courant de l'année 2023. En conséquence, des formations *ad hoc* seront organisées.

2. <u>VTT</u>

Nicolas ANDRÉ expose les modifications que souhaite apporter la Commission Nationale VTT.

RTS des épreuves VTT

Des spécificités pour le Trophée Régional du Jeune VTTiste et le Trophée Départemental du Jeune VTTiste dont les dispositifs de secours seront allégés comme suit :

ÉPREUVE	S RÉGIONALES ET D	ÉPARTEME	NTALES du JEU	INE VTTISTE
Moyens à mettre en place	хс	TRIAL	DH/END	XCE
Hélicoptère	-	-	-	-
Poste de Secours	1 PAPS minimu m (1)	1 PAPS minim um	1 DPS- PE minimu m	1 PAPS minimu m Circuit < 1 km
Médecin	-	-	Recomma ndé (2)	-
Ambulance	-	-	1 (3)	1 (3)
Type de moyens de secours retenu	2 secouristes majeurs PSC1 au minimum munis d'une trousse de secours correctement équipée. Les secouristes seront identifiables de l'organisation et du public, le poste de secours sera facilement repérable.			

« (1) Point d'Alerte et de Premiers Secours (PAPS) Composition : 2 personnes (intervenants secouristes).

(2) Les moyens mis en œuvre devront être adaptés aux spécificités de l'événement. La présence d'un médecin urgentiste — ou médecin rompu à la prise en charge de la traumatologie d'urgence — est fortement recommandée, mais non obligatoire.

Les éléments suivants sont à prendre en compte pour adapter au mieux le dispositif :

- Le profil de l'épreuve et les risques liés au tracé et à la nature des obstacles.
- La proximité des secouristes professionnels (pompiers) et des équipes SMUR et la facilité d'accès au parcours.

Des moyens d'adaptation peuvent être mis en place en cas de dispositif sans médecin :

- Upgrade du dispositif secouriste Infirmier protocolé.
- Limitation de la vitesse et des obstacles techniques à risque sur le tracé.
- (3) Ambulances habilitées à effectuer des évacuations présentes (depuis les entrainements jusqu'à la fin des compétitions).

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur. »

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier les RTS du Trophée Régional du Jeune VTTiste et du Trophée Départemental du Jeune VTTiste.

La proposition est validée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ poursuit avec le Titre VII du Trial et les évolutions apportées aux chapitres 3, 4 et 7 :

« Chapitre 3 — parcours

7.3.2 Le but est de franchir les obstacles indiqués par des portes et de marquer 10 points à chaque portique franchi. Le fait de poser une partie du corps et/ou une partie du vélo (sauf la gomme des pneus) sur le sol ou sur les obstacles entraîne des points de pénalité et le secteur n'est pas comptabilisé avec les 10 points.

La durée totale de la compétition, nécessaire pour parcourir toutes les sections, est fixée en fonction du nombre total de coureurs inscrits.

Le coureur ayant le plus grand total de points marqués est déclaré vainqueur dans sa catégorie.

7.3.3 L'espace de circulation entre les zones devra être suffisant afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

Les niveaux des zones devront être balisés tels que :

 Qualification Nationale Jeune et Nationale Femme : Flèche Jaune avec inscription Noire;

- Finale Nationale Jeune et Nationale Femme : Flèche Noire avec inscription Blanche;
- Qualification National 3 et Nationale Femme : Flèche Noire avec inscription Blanche :
- Finale National 3 et Nationale Femme : Flèche Blanche avec inscription Noire ;
- National 2 et Nationale Femme : Flèche Blanche avec inscription Noire ;
- National 1 Homme : Flèche Verte avec inscription Blanche ;
- Expert Homme : Flèche Bleu avec inscription Blanche ;
- Élite Homme : Flèche Rouge avec inscription Blanche ;
- Élite Femme : Flèche Rose avec inscription Blanche.

Les flèches devront être faites dans une matière résistante et fixées par des vis. Aucune flèche ne devra être en papier ou toute autre matière non résistante.

Chapitre 4 — homologation

7.4.2 Limitation des hauteurs de saut :

- Nationale Jeune Mixte: 0,80 m;
- Nationale Femme: variable entre 0,80 m et 1,20 m;
- Nationale 3 Mixte: 1,00 m;
- Nationale 2 Mixte: 1,20 m;
- Nationale 1 Homme: 1,40 m;
- Expert Homme: 1,60 m;
- *Élite Homme : 1,80 m ;*
- Élite Femme : 1,40 m.

Chapitre 7 — Pénalisations

7.7.20 Si un coureur s'approche de la porte par l'arrière de la ligne visuelle et met le pied sur l'obstacle ou le sol tandis qu'au moins un axe de roue est derrière la ligne visuelle et utilise ce pied pour traverser la porte (5 points de pénalité). Cette règle s'applique même si le pied a été brièvement soulevé une ou plusieurs fois. Le coureur n'est pas autorisé à continuer dans la section. »

Le Président met aux voix les propositions visant à modifier les articles 3, 4 et 7 de du Titre VII du Trial.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité des membres du Bureau Exécutif.

3. **BMX**

Nicolas ANDRÉ déclare que la Commission Nationale BMX propose au Bureau Exécutif d'augmenter le coût des engagements d'un euro sur l'ensemble des épreuves du calendrier national dès la saison BMX 2023. Cette augmentation minime

viendra couvrir sur l'année les frais liés à la mise en place d'un dispositif qui associe les transpondeurs et le logiciel Squorz.

Gilles DA COSTA souligne que cette proposition n'est pas conforme à l'élaboration du prochain budget. De plus, il estime qu'il appartient à la FFC de moderniser les conditions du déroulé des courses sans que les participants en assurent le coût. L'utilisation des droits d'engagement à cet effet pourrait conduire à des généralisations dans d'autres disciplines, situation qui serait regrettable.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président invite la Commission Nationale à retravailler certains points bloquants de cette proposition afin de l'améliorer. En conséquence, ce sujet sera traité lors du Bureau Exécutif du mois de janvier.

4. Route

Nicolas ANDRÉ rappelle que le Bureau Exécutif a validé en juin l'attribution des Championnats de France de l'Avenir à Plédran (Bretagne), du 2 au 6 août 2023. Or, le programme des Championnats du monde de Cyclisme UCI qui auront lieu à Glasgow spécifie que cet événement démarrera avec les épreuves en ligne et non avec les épreuves chronométrées. Aussi les organisateurs des Championnats de France de l'Avenir redoutent l'absence de nombreuses têtes d'affiche, et ce, en dépit de plusieurs propositions d'aménagement émises par la FFC. Par conséquent, les organisateurs souhaitent que les Championnats de France soient positionnés du 26 au 30 juillet, période durant laquelle doit avoir lieu une importante animation sur le cyclisme féminin dans le cadre du Tour de France féminin.

Le Président confirme qu'il n'est pas envisageable d'affecter les projets visant à développer le cyclisme féminin, lequel constitue l'un des axes majeurs de la stratégie de développement fédéral.

Un débat intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé de prendre contact avec les organisateurs des Championnats de France de l'Avenir pour leur expliquer que la date proposée pose problème. De fait, il conviendrait de décaler cet événement dans le courant de la deuxième quinzaine du mois d'août 2023.

Le sujet est sensible et à suivre car une impossibilité de report de dates pour l'organisateur reviendrait à un renoncement de ce dernier à l'organisation et à l'urgence de retrouver une collectivité candidate à 7 mois de l'évènement.

VIII. POINT PARIS 2024

Ce point est reporté au prochain Bureau Exécutif.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2023 les épreuves suivantes :

Route

FFC Trophée Label d'or

- Héraultaise Cyclosportive La Roger Pingeon, le 1^{er} et le 2 avril 2023.
- Cyclosportive La Vache qui rit, le 28 mai 2023.

Piste

Championnats de France Avenir

- Roubaix, du 9 au 13 juillet 2023.

VTT

Championnats de France XCO XCE XCR TRIAL

- Jeumont, du 13 au 16 juillet 2023.

Championnats de France XCM

- Camprieu, le 9 juillet 2023.

Trophée de France des jeunes VTTISTES

- Le Dévoluy, du 31 juillet au 4 août 2023.

Coupe de France VTT SKF XC

Marseille, du 24 au 26 mars 2023.

Coupe de France VTT SKF DH

- Châtel, du 11 au 13 août 2023.

Les épreuves suscitées sont approuvées à l'unanimité par les élus du Bureau exécutif.

Nicolas ANDRÉ propose ensuite à l'attribution pour 2024 l'épreuve suivante :

Cyclo-cross

Coupe de France 2023-2024

Quelneuc, octobre 2023.

L'épreuve suscitée est approuvée à l'unanimité par les élus du Bureau exécutif.

X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUEY relate la question du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie qui souhaite savoir si les non-licenciés qui ne prennent pas de titres temporaires de participation peuvent toujours participer aux épreuves de randonnées VTT.

Éric JACOTÉ indique qu'il appartient à chaque Comité Régional d'accepter ou pas les non-licenciés souhaitant participer aux épreuves du calendrier régional, mais qui ne possèdent pas de titres temporaires de participation. Pour autant, il est impératif qu'ils soient assurés.

Yannick POUEY souligne que dans ce cas l'organisateur pourra souscrire la garantie complémentaire « participants occasionnels».

Éric JACOTÉ tient à rappeler qu'il importe de faire découvrir cette discipline. Pour ce faire, il convient d'être assez souple sur les modalités de participation des non-licenciés.

Yannick POUEY relate ensuite la demande d'homologation de la meilleure performance de l'heure de Monsieur Christophe HENRY réalisée le 30 septembre 2022 sur le vélodrome de Granges (Suisse) dans la catégorie 55-59 ans Hommes.

La meilleure performance était de 42.800 kilomètres, détenue par Monsieur Christian FENIOUX au Mexique le 30 octobre 2010.

La performance réalisée par Monsieur Christophe HENRY est de 42.941 kilomètres.

Le rapport de Swiss Sport Integrity ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La performance de Monsieur Christophe HENRY est homologuée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Il s'enquiert ensuite de la question de l'attribution des véhicules électriques, notamment au sein de la DTN.

Christophe MANIN explique que l'attribution des six véhicules électriques commandés est pour l'heure problématique du fait de l'absence de bornes de recharge sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines qui permettraient aux utilisateurs de les recharger durant la journée. En conséquence, ces véhicules seront inexploitables en l'état.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé que Patrick CLUZAUD s'entretiendra avec le fournisseur sur ce sujet afin d'aboutir à une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

La prochaine réunion est prévue le 5 janvier 2023.

Le Président Le Secrétaire général

Michel CALLOT Yannick POUEY